



L'intérêt supérieur de l'enfant, c'est quoi ?

« J'ai le droit... d'être traité comme un être humain »

~ Shaking the Movers III – Child Rights in Education: CRC Articles 28, 29, and 42, 2009, 19

Les enfants sont importants et leurs besoins et intérêts diffèrent de ceux des adultes. L'intérêt supérieur de l'enfant (ISE) est l'un des principes fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies en rappelant tous les adultes que lorsqu'il y a une prise de décision, il leur importe de prendre en compte de l'impact que ces décisions auront sur la vie des enfants. La première étape à prendre pour les adultes afin qu'ils puissent bien satisfaire les besoins et intérêt des enfants, est d'écouter les enfants lorsqu'ils communiquent ce qui est dans leur meilleur intérêt.

Les décisions qui ont un impact sur la vie des enfants sont prises de manière constante comme, par exemple lorsque :

- le gouvernement met en œuvre des politiques et prend des décisions à l'égard des services
- les entreprises conçoivent des produits
- les écoles créent un environnement d'apprentissage
- les communautés qui facilitent les lieux sûrs pour développer des relations ;
- les familles créent des ménages sûrs.

« Les jeunes se tournent aux adultes pour des conseils, mais veulent prendre leurs propres décisions. »

- (Best Interests of the Child: Meaning and Application in Canada, 2009, 13)

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être privilégié lorsque telles décisions sont prises par des adultes, qu'ils soient parents, enseignants, avocats ou politiciens. Malheureusement, l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas toujours pris en considération et pourrait être mal employé. Par exemple, dans les cas de garde, lorsque les parents divorcent ils favorisent souvent leurs propres intérêt ce qui fait que l'enfant se retrouve au plein milieu du conflit. Un autre exemple survient lorsque les enfants ne sont pas consultés avant d'être examinés pour adoption ou placement en famille d'accueil. Dans la plupart des cas, ils sont âgés de plus de 5 ans et, par conséquent, leur participation dans la prise de décisions doit être envisagée pour prévenir un abus de l'ISE.

L'ISE examiné par approche axée sur les droits

Afin d'assurer la mise en œuvre de l'ISE, la Convention place l'enfant au centre et établit une approche fondée sur les droits pour interpréter l'ISE. Cela inclut :

- Veiller à ce que les enfants comprennent leurs droits et puissent prendre des décisions informées
- Reconnaître la capacité évolutive de l'enfant de prendre des décisions individuelles
- Créer des possibilités pour répondre aux besoins et désirs de chaque enfant plutôt que de rivaliser leurs opinions ;
- Utiliser une approche collaborative de la prise de décision tout en considérant l'évolution des connaissances dans le domaine du développement de l'enfant.

Les décisions qui appuient les droits protégés dans la Convention sont envisagées comme ceux qui soutiennent le plus fortement les intérêts supérieurs de l'enfant. Donc, l'ISE est un principe directeur intégré dans la Convention et non pas une formule. Afin qu'une société puisse satisfaire aux droits et intérêts de l'enfant tout en appliquant les principes de la Convention, le dialogue entre enfants, adultes et institutions variées doit être encouragé continuellement.

Le dialogue canadien sur l'ISE

Le gouvernement du Canada reconnaît les lacunes existantes et le travail qui reste:

« Pour préparer la réponse au rapport du Comité il a fallu collaborer [], ce qui fait qu'on a de nouveau examiné les politiques et les programmes d'un point de vue axé sur le principe [ISE] et sur la Convention []. Le gouvernement n'abandonnera pas son objectif de faire du Canada un milieu de vie plus favorable aux enfants et à leurs familles. »

~ Convention relative aux droits de l'enfant : Troisième et quatrième rapports du Canada, p. 234

Les tendances politiques et légales au Canada :

On fait mention de l'ISE dans certaines lois et décisions judiciaires portant sur la vie familiale, l'immigration, les services d'aide à l'enfance et la justice pour les jeunes, mais il n'est pas intégré comme principe juridique général du droit au Canada. Le manque de coordination entre les responsabilités des autorités provinciales et fédérales est problématique à l'implémentation de la doctrine de l'intérêt supérieur de l'enfant. Par exemple, il y a une grande lacune dans le système de justice pénal pour les adolescents qui n'envisage pas les meilleurs intérêts des jeunes. Le gouvernement fédéral est responsable du système de justice pénal pour adolescents, mais le palier provincial gère le développement des programmes pour les adolescents qui se retrouvent dans le système judiciaire. L'écart important contribue au manquement de ressources disponibles pour les programmes préventifs au sein du domaine de la réhabilitation des jeunes.

« Les jeunes ont besoin de renseignements, des lieux sécuritaires et de soutien pour surmonter les défis émanant de la pression familiale, culturelle et entre pairs, et ce que cela signifie d'être canadien afin de développer leur propre identité. »

~ Best Interests of the Child: Meaning and Application in Canada, 2009, 62

Le principe de Jordan « Jordan's principal » : Un exemple de l'ISE en pratique dans la politique sociale canadienne : En 2009, le Parlement a adopté une motion qui appuie le « principe de Jordan » qui privilégie les intérêts des enfants pris dans un conflit entre le palier provincial et fédéral sur le financement des services. Cependant, une étude par le *First Nations Child & Family Caring Society of Canada* et le *Canadian Paediatric Society* suggère que le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et territoires n'appliquent pas le principe de Jordan de façon adéquate. Un écart persiste dans le besoin d'intégrer le principe de l'ISE dans toutes les lois qui touchent les enfants; d'où le besoin pour le gouvernement du Canada de développer un cadre juridique et politique exhaustif afin de pouvoir exécuter l'ISE et les droits de l'enfant en général.

L'ISE pour tous les enfants : Notre responsabilité complète et quotidienne

La doctrine de l'intérêt supérieur de l'enfant contribue à une société respectueuse des enfants dans laquelle ces derniers sont capables de participer comme citoyens et qui leur permet d'exprimer leurs opinions sans discrimination. L'encouragement des conversations respectueuses entre les parties différentes et l'affirmation de la perspective de l'enfant dans les conversations quotidiennes peuvent mener à une société attentive aux enfants. Par le respect et la conversation, la pratique de la prise de décisions dans l'intérêt de l'enfant deviendra un volet naturellement intégré dans de la vie quotidienne dans

Pour plus de renseignements :

Visitez le site web du « Canadian Coalition for the Rights of the Child » ou les documents à l'appui se trouvent : <http://rightsofchildren.ca/monitoring>
Children's Rights International Network's General Comment on the Best Interest of the Child: <https://www.crin.org/en/library/publications/crc-general-comment-best-interests-child>
Pour le texte complet de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies : <http://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx>



Canadian Coalition
for the Rights of Children

Coalition canadienne
pour les droits des enfants